



Limite communale

Limite de zone

U Nom de zone

Emplacement réservé et N° d'opération

1★ Elément remarquable du paysage

Aléa inondabilité de la vallée de la Bièvre

Aléa fort

Aléa moyen

Aléa faible

Approbation de la révision par D.C.M. du 14.09.2016

Droit de préemption urbain instauré par D.C.M. du 14.09.2016 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser

Monsieur le Maire
Michel SCHIBY

